



DÉPARTEMENTALE MASCULINE

2023 - 2024

Le présent règlement vient en complément des règlements généraux et sportifs.

ARTICLE 1 : Barrages division 1

6 équipes qualifiées en division 1 lors des barrages.
Il peut y avoir 2 équipes du même club.

ARTICLE 2 : Officiels

Une caisse de péréquation est mise en place pour les défraiements des arbitres seulement en division 1.

Charte des officiels

Débit arbitre par équipe	Débit OTM par équipe
1 ^{ère} phase : 5 points	0 point
2 ^{ème} phase : 5 points	

Pas de pénalité sportive prévue dans la Charte des officiels (uniquement des pénalités financières).

ARTICLE 3 : Directives techniques

Application des directives techniques U15-U13 de la Ligue.
Pas de charte de l'entraîneur.

ARTICLE 4 : 1^{ère} Phase

La 1^{ère} phase s'arrête le 17 décembre 2023.

DIVISION 1 :

1 poule de 6 équipes, rencontres aller/retour.
A l'issue de cette phase, un classement est établi.

DIVISION 2 :

- 1 poule de 6 équipes en matchs allers uniquement.
- Un classement est établi le 25 novembre.
- Un match retour est organisé le 9 décembre entre les équipes classées :
- 1^{ère} et 2^{ème}
- 3^{ème} et 4^{ème}
- 5^{ème} et 6^{ème}
- Le match nul n'est pas autorisé pour ce match retour car il ne s'agit pas de play-offs en aller/retour.
- Le vainqueur au point avérage sur les 2 matchs uniquement entre le 1^{er} et 2^{ème} termine 1^{er} de la poule.
- 2 poule de 4 équipes, rencontres aller/retour.

- 1 poule de 8 équipes, en matchs allers.

A l'issue de ces matchs allers, les 4 premiers se rencontrent entre eux en matchs retours (niveau A), les 4 derniers font de même entre eux (niveau B). Un classement est établi au sein des 2 niveaux en tenant compte des résultats obtenus aux matchs allers et retours entre uniquement les équipes concernées dans chaque poule.

Un tournoi à 4 entre les premiers de chaque poule sera organisé le 16 déc sur terrain neutre.

Les adaptations au règlement officiel pour le tournoi à 4 :

- Chaque équipe se rencontre (3 matchs chacune)
- Un classement est établi à la fin du tournoi.
- 2 x 8 minutes (mi-temps : 2 min), prolongation(s) de 3 min
- La 3^{ème} faute personnelle est éliminatoire
- 1 TM par équipe, par mi-temps et par prolongation
- La gestion des 2 dernières minutes de la 2^{ème} mi-temps et de chaque prolongation se fait selon le règlement officiel du basketball (arrêt du chronomètre, changements de joueurs, remise en jeu).
- Le nombre de joueurs d'une équipe sur ces barrages peut être supérieur à 10. Toutefois, pour un match, le nombre de joueurs ne peut dépasser 10.

ARTICLE 5 : Montées en division supérieure

Division 1

Montent en championnat régional 2 en 2^{ème} phase :

- Le premier du championnat D 19-24 ;
- Le vainqueur du Barrage 2^{ème} D 19-24 contre 2^{ème} D 23-87 disputé sur terrain neutre le samedi 16 décembre 2023.

Pas de descente sportive en division 2 prévue.

Une équipe en nom propre ou en inter-équipe, classée à la première place et refusant la montée, ne pourra pas se qualifier pour la finale du championnat Corrèze Dordogne.

Division 2

Le vainqueur du tournoi à 4 monte en division 1. Le 2^{ème} du tournoi à 4 monte en division 1 si et seulement si 2 équipes montent en championnat régional 2.

ARTICLE 6 : Descente exceptionnelle

Avant la journée 4 retour de la 1^{ère} phase, si et seulement si une équipe de la division 1 se retrouve en grande difficulté sportive (joueurs blessés, départs de joueurs, ...), la descente en division 2 de cette équipe sera possible en concertation avec le CTF.

ARTICLE 7 : 2^{ème} Phase

La 2^{ème} phase s'arrête le 14 avril 2024.

DIVISION 1 :

1 poule de 6 équipes, rencontres aller/retour.
A l'issue de cette phase, un classement est établi.

DIVISION 2 :

Les poules sont réalisées avec le logiciel OPTIMOUV.

ARTICLE 8 : Règle de participation à la Finale

Si un joueur a participé au minimum à 4 rencontres de championnat régional ou national (quelle que soit la catégorie), il doit avoir participé au minimum à 4 rencontres de la 2^e phase de ce championnat départemental pour pouvoir participer à la Finale. Le non-respect de cette règle entraîne la perte par pénalité de la rencontre pour l'équipe fautive (pas de pénalité financière).

ARTICLE 9 : Titre

Les 2 premiers de la division 1 disputent les finales départementales, et le vainqueur est déclaré champion. Une équipe ENTENTE (EN) peut être championne .

Si pour des raisons sanitaires la finale ne peut avoir lieu, le titre sera attribué à l'équipe terminant 1^{ère} de la 2^{ème} phase.

ARTICLE 10 : Modification du règlement particulier

En cas de forfaits généraux et/ou de refus de monter en championnat régional, la commission des Compétitions se réserve le droit de modifier l'organisation.

